



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Mandat Nicolas Kolly / Roland Mesot / Yvan Hunziker /
André Schoenenweid / Patrice Morand / Jean-Pierre Doutaz /
Gabriel Kolly / Alfons Piller / Emanuel Waeber / Stéphane Peiry

2014-GC-58

Formation d'imams à l'Université de Fribourg

I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 26 février 2014, les dix députés signataires demandent au Conseil d'Etat d'intervenir auprès de l'Université afin qu'elle renonce à la création planifiée du Centre suisse Islam et société (le mandat parle d'un « Centre national suisse de formation des imams » ; titre jamais envisagé et apte à créer des malentendus). Leur requête se base sur les arguments suivants :

1. Les nouveaux investissements paraissent inacceptables étant donné les difficultés financières du canton qui ont conduit à de sévères mesures d'économie.
2. L'ouverture d'un centre orienté prioritairement vers la formation continue, comme annoncé, pourrait constituer un premier pas vers une formation complète de la religion islamique (faculté coranique).
3. Par l'intégration du centre en son sein, la Faculté de théologie perdrait de son caractère catholique et, en conséquence, de sa renommée internationale.
4. L'Institut de droit des religions de la Faculté de droit offre déjà à des musulmans intéressés les possibilités suffisantes de formation continue.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le centre que l'Université de Fribourg projette de créer, avec le soutien de la Confédération, sous le nom de « Centre suisse Islam et société » est conçu en tant qu'un centre interdisciplinaire qui sera coordonné par et, en conséquence, attaché à la Faculté de théologie, ceci en raison des compétences spécifiques de cette faculté. L'objectif du centre est d'offrir un cadre académique au dialogue avec l'Islam qui intègre une réflexion scientifique sur l'Islam ainsi qu'une réflexion scientifique musulmane en dialogue avec les sciences. Les modules de formation prépareront les personnes de référence des communautés musulmanes à exercer leur activité en connaissance et avec le respect de la culture et des normes de notre pays. Dans cette optique, ce centre contribuera à l'intégration harmonieuse des communautés musulmanes dans la société suisse et aidera à éviter un isolement social tel qu'observé dans certains pays environnants. Ce dernier constitue en effet un danger sérieux pour nos démocraties et pour leur cohésion sociale.

Ainsi, le projet du Centre Islam et société ne vise pas une « formation des imams » dans le sens de la formation coranique indispensable à l'exercice de cette fonction. Le centre transmettra plutôt des connaissances qui sont nécessaires pour que les imams et d'autres personnes de référence des communautés musulmanes puissent mieux s'intégrer dans leur environnement suisse (connaissances du christianisme, du droit et de l'histoire suisse, compétences pédagogiques etc.). Le centre proposera aussi la transmission des connaissances sur l'Islam à des personnes en Suisse qui, par leur profession, sont en contact avec des musulmans (services sociaux, aumônerie d'hôpitaux, enseignant-e-s, assistant-e-s social-e-s ; policiers ; diplomates etc.). Il contribuera enfin à former une relève scientifique (musulmane et non-musulmane) qui sera capable de présenter par l'enseignement et par la recherche une image authentique de l'Islam au niveau académique.

Par rapport aux quatre arguments avancés par les auteurs du mandat, le Conseil d'Etat souhaite donner les explications suivantes :

1. Même dans une situation financière précaire qui rend nécessaire un programme d'austérité économique, une institution comme l'Université, qui est appelée à maintenir un dialogue vivant avec son contexte social, ne peut renoncer à saisir des opportunités de développement ou à relever de nouveaux défis. La création du Centre suisse Islam et société n'est pas une initiative propre de l'Université ni du canton, mais elle constitue une réponse du canton et de son Université à un développement prenant son origine dans une interaction des milieux de la recherche et de la politique au niveau national. Il s'agit d'un postulat déposé au Parlement fédéral ainsi que du programme national de recherche (PNR) 58 : « Collectivités religieuses. Etat et société », comprenant le module « Les musulmans en Suisse ». C'est pour répondre à une préoccupation nationale que le projet de ce centre a été élaboré. Comme déjà formulé dans la réponse à la question des députés Kolly et Mesot (2013-CE-163), le Conseil d'Etat considère que « en créant ce centre de formation unique en Suisse, la Faculté de théologie assumerait un service important pour toute la Suisse et apporterait une contribution importante à l'intégration de la communauté musulmane. Finalement, cette démarche de l'Université de Fribourg constitue un apport à la réalisation du défi n° 4 du programme gouvernemental 2012–2016 qui inclut la promotion de la compréhension entre les communautés religieuses. »

L'investissement financier de l'Université pour la création du Centre suisse Islam et société a le caractère de matching funds, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas uniquement d'une dépense, mais que celle-ci permettra d'obtenir des recettes supplémentaires sous forme d'une contribution fédérale. De surcroît, les modules de formation élaborés par le Centre enrichiront les programmes d'études existants (par exemple, bachelor et master en étude des religions) en augmentant leur attractivité. Cette offre pourra également être choisie en complément des autres programmes existants par exemple en Faculté des lettres et fera venir à Fribourg des étudiants supplémentaires qui apporteront de nouvelles recettes en termes des taxes d'inscription et des montants de l'accord intercantonal.

Les moyens mis par l'Université à la disposition du Centre pour les années 2017 à 2020 devraient s'élever à 250 000 francs par an, avec une mise à disposition graduelle de ces ressources à partir en 2015 et 2016. Une contribution fédérale équivalente s'y ajouterait. Le Centre peut s'appuyer largement sur les compétences déjà existantes au sein de l'Université de Fribourg. Ainsi, les moyens financiers mis à la disposition de l'Université seront utilisés de manière optimale au profit d'une tâche d'un grand intérêt sociétal.

2. Les craintes que l'ouverture du Centre suisse Islam et Société conduirait à la mise en place à l'Université de Fribourg d'une formation coranique complète proposant l'étude de l'Islam en tant que religion sont à écarter.

Selon les chiffres 2012 de l'Office fédéral de la statistique, 70,8 % de la population résidente en Suisse adhère à l'une des confessions chrétiennes. Par contre, le taux des musulmans parmi la population est 4,9 %. Ces relations démontrent que l'établissement d'une « Faculté islamique » n'est pas à l'ordre du jour, car il ne serait pas possible d'atteindre la « masse critique » d'étudiants pour justifier une telle structure. Avec l'accueil du Centre Islam et société, l'Université de Fribourg manifeste sa disponibilité de répondre à un besoin formulé par la minorité musulmane en Suisse, ainsi que par les instances préoccupées par les questions d'intégration des immigrants en Suisse. Par contre, cette disponibilité de l'Université de Fribourg n'est d'aucune manière orientée vers la création d'une nouvelle faculté ou d'une école coranique. Il s'agira surtout d'offrir des formations continues, mais aussi des modules qui permettront d'élargir l'offre dans les filières existantes. Les étudiants musulmans et non-musulmans pourront les fréquenter. En tant que centre suisse, le Centre Islam et société cherchera à fédérer des compétences déjà existantes dans ce domaine auprès d'autres hautes écoles ainsi que des initiatives touchant à l'intégration de la population musulmane.

Le Centre est conçu comme un lieu de dialogue, c'est-à-dire que les enseignants musulmans seront accompagnés d'un théologien catholique qui assumera la direction du Centre et qui sera professeur de la Faculté de théologie. Le pari est de créer un lieu d'échange où les scientifiques musulmans invités côtoieront des professeurs de théologie et d'autres facultés autour des problématiques cruciales pour la cohabitation des personnes de différentes confessions dans notre société démocratique occidentale. L'activité de recherche, sur laquelle l'activité du Centre doit reposer, garantit également que la transmission des enseignements sur l'Islam s'opérera sur la base d'une réflexion critique. Finalement, l'insertion du Centre dans des structures scientifiques garantit le respect des règles académiques et des standards de qualité.

3. La Faculté de théologie salue la fondation du Centre suisse Islam et société et se déclare prête à collaborer à son organisation. Le Conseil de faculté a adopté, dans sa séance du 8 avril 2014, une déclaration de disponibilité y relative à l'attention du Conseil d'Etat qui se résume dans l'affirmation : « En tant que Faculté de théologie de l'Université de Fribourg nous saluons la fondation d'un Centre Suisse Islam et société à notre Université. Nous confirmons notre collaboration à l'organisation de ce Centre ainsi qu'à ses activités à long terme. » La Faculté trouve le fondement juridique de son engagement dans la disposition suivante qui figure à l'article 1^{er}, al. 3 de ses Statuts : « La Faculté a notamment, dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, la tâche d'assurer un dialogue entre les divers milieux culturels et religieux ». Selon la déclaration de disponibilité, elle « considère le dialogue avec l'Islam au niveau scientifique comme un développement significatif de son mandat et elle est convaincue de disposer, dans le cadre de l'Université de Fribourg, des compétences nécessaires ».

L'Université bilingue de Fribourg, qui cultive aussi des liens étroits avec les régions de langues italienne et romanche, est particulièrement bien placée pour développer une approche qui tienne compte des réalités de l'ensemble du pays. La Faculté fribourgeoise peut mettre à disposition les compétences nécessaires à un tel projet, voire l'intégrer dans ses perspectives de développement. En tant que plus grande faculté de théologie en Suisse, elle repose en effet sur une orientation internationale et interdisciplinaire, avec l'expérience du dialogue interchrétien et

interreligieux et avec un fort accent sur l'activité de recherche bénéficiant d'un réseau mondial. Elle apporte aussi une collaboration, basée sur une convention, avec l'Institut suisse de sociologie pastorale à St. Gall qui assure depuis des années le suivi, la documentation et la recherche sur le paysage religieux suisse.

Successeur de l'Institut de missiologie et de science des religions, l'Institut pour l'étude des religions et le dialogue interreligieux (IRD) promeut le dialogue interreligieux à travers l'enseignement, des publications et des conférences. Dans la Faculté de théologie en général, il existe une longue tradition de recherche et d'enseignement dans le domaine du dialogue entre les chrétiens et les musulmans. Des faits suivants en témoignent : des cours sur le dialogue chrétiens-musulmans, le Forum des religions annuel consacré déjà en 2005 à « l'Islam en Europe », doctorat et habilitation octroyés à un expert de l'Islam (professeur à Università Gregoriana, Rome), doctorat honoris causa attribué à une islamologue (professeure à Otto-Friedrich Universität, Bamberg), une université d'été à Istanbul en 2013, organisée en collaboration avec des partenaires musulmans, dans le cadre du programme doctoral « De Civitate Hominis. Théologie à l'époque post-œcuménique ». Le centre de compétences « théologie en tradition dominicaine » comprend l'héritage d'une culture du débat intellectuel avec l'Islam remontant au Moyen-Age et il maintient des contacts réguliers avec les spécialistes des centres dominicains tels que l'*Institut dominicain d'études orientales* (IDEO) au Caire, le couvent dominicain d'Istanbul et l'*Ecole biblique et archéologique française* à Jérusalem.

Ces initiatives et orientations n'ont pas du tout affaibli le profil de la Faculté de théologie de Fribourg jusqu'ici et n'ont pas remis en question sa reconnaissance par l'Eglise. Tout au contraire, l'Institut d'études œcuméniques, existant depuis 1964, et l'Institut pour l'étude des religions et le dialogue interreligieux contribuent largement à la renommée et à l'attractivité de la Faculté. Pour les étudiants, y compris ceux qui se destinent à la prêtrise ou à un autre service pastoral, c'est une des motivations pour choisir l'Université de Fribourg. Ils trouvent ici une catholicité ouverte au monde qui conduit à un diplôme reconnu et prépare à un dialogue compétent au sein d'une société plurielle.

Ainsi, la Faculté de théologie ne voit pas le Centre Islam et société comme un risque pour son caractère catholique, mais comme une réalisation judicieuse et socialement urgente de son mandat comme faculté reconnue par l'Etat et l'Eglise catholique. Elle ne limitera aucunement son engagement dans la formation en ce qui concerne tous les domaines classiques de la théologie. En même temps, elle sera renforcée par de nouvelles capacités d'enseignement et de recherche grâce au coordinateur du Centre qui sera un théologien catholique disposant d'une habilitation. Ainsi, il sera possible de créer de nouveaux modules et des spécialisations, notamment au niveau de master, pour différents domaines d'études. Dans la recherche, le potentiel sera également renforcé, par exemple dans le domaine de l'éthique sociale interreligieuse. La Faculté de théologie gagnera de l'importance et de l'attractivité auprès des étudiants catholiques. Elle renforcera aussi ses compétences interdisciplinaires et son ancrage interfacultaire dans l'Université, étant donné la collaboration prévue dans le cadre des activités du Centre avec l'Institut du droit des religions de la Faculté de droit et avec les autres unités de l'Université de Fribourg et d'autres universités suisses.

Sur la base des décisions du Concile Vatican II, la Faculté de théologie, précisément parce qu'elle est enracinée dans une confession de foi, a la tâche de contribuer, par son travail scienti-

fique, à l'éclosion d'une culture « qui permet l'épanouissement des autres cultures humaines et religieuses et contribue à les transformer dans une civilisation d'amour » (Commission historique et théologique du Vatican, 2000). Cette exigence inclut la volonté et la capacité de prendre au sérieux les musulmans également par rapport à leur confession et de les inclure sans préjugés dans le travail académique.

4. Les compétences particulières de l'Université de Fribourg dans le droit des religions sont parmi les raisons justifiant la création du Centre suisse Islam et société à Fribourg, ceci dans une approche interdisciplinaire. La formation continue de l'Institut du droit des religions de la Faculté de droit s'adresse à des personnes avec une formation juridique achevée. Le groupe cible visé par le Centre ne peut pas remplir cette condition. Dans le cadre du Centre, il s'agit au contraire d'utiliser au niveau suisse les compétences en droit des religions qui sont présentes à Fribourg, ceci pour les non-juristes tant musulmans que non-musulmans.

Comme les autres ressources déjà en place, il s'agit de les faire contribuer aux programmes et à l'activité de recherche du Centre qui ne sera pas entièrement nouvelle, mais qui sera construite à partir de ces différentes compétences existantes.

Sur la base de ces considérations, le Conseil d'Etat considère qu'alors qu'il est régulièrement reproché aux universités de ne pas s'investir dans les thématiques importantes pour la société, il serait erroné d'empêcher l'Université de Fribourg de réaliser un développement qui vise à répondre à un défi majeur de nos démocraties plurielles modernes. Il est convaincu que le Centre suisse Islam et société permettra une meilleure intégration des musulmans en Suisse dans une optique de prévention des tensions interreligieuses qui pourraient devenir inévitables si les communautés musulmanes s'enfermaient dans un isolement. Le Centre devrait permettre à ces communautés de s'articuler tant en ce qui concerne leur conviction religieuse que leur désir de s'intégrer dans la société suisse, ceci dans un cadre académique. Dans le respect de la liberté de croyance garantie par la Constitution fédérale, il oeuvrera à l'esprit de tolérance et de compréhension mutuelle entre les communautés religieuses de notre pays, tout en fournissant des explications nécessaires sur notre cadre législatif. Finalement, il contribuera aussi au positionnement de l'Université de Fribourg et à l'attractivité de sa Faculté de théologie.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de rejeter ce mandat.

11 juin 2014